



Compte rendu du conseil municipal du jeudi 2 octobre 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 11

Conseillers absents et excusés : Corinne CHAILLOUX pouvoir Annick LAFAY

Eric FRENEAT pouvoir David LAURENT - Stéphane GIDON

Minute de silence en hommage à Jacques DECRENISSE maire honoraire

Lecture du compte rendu du mardi 02 juillet 2025

- Renouvellement de la convention avec la SPA :

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à renouveler la convention de fourrière animale avec la SPA moyennant une indemnité forfaitaire de 0,60€ par an et par habitant. De plus dans le cadre de la signature de cette convention, nous allons bénéficier gratuitement d'un partenariat stérilisation, d'un partenariat maltraitance et de deux formations spécifiques pour renforcer nos actions en faveur du bien-être animal.

Cette convention est conclue pour la période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

- Demande de cession à titre gratuit d'un barnum par la Région AURA :

La Région AURA lance un dispositif « barnum Région » à destination des communes de moins de 20 000 habitants.

Nous avons déposé un dossier auprès de la Région et nous allons le compléter par une délibération du conseil municipal.

Si notre dossier reçoit un avis favorable de la Région, le barnum appartiendra à la commune et pourra être mis à disposition des associations lors de leurs manifestations.

- Convention inspection santé sécurité avec le CDG69 :

La commune n'a pas de convention valide avec le centre de gestion du Rhône pour la mission d'inspection en santé, sécurité au travail, bien que celle-ci demeure obligatoire pour les communes.

Nous avons reçu un mail de signature de convention le 22 mars 2024.

Les membres du conseil municipal autorisent madame le Maire à signer cette convention avec le CDG 69.

Pour les collectivités affiliées, les coûts de fonctionnement de cette mission sont imputés sur la cotisation annuelle.

- Acquisition foncière par la COR de la parcelle AC174 (ancienne station d'épuration) :

Les membres du conseil municipal décident de céder à l'euro symbolique à la COR une partie de la parcelle AC174 après la démolition de la station d'épuration puisque l'emprise des ouvrages nouveaux d'assainissement ne concernera qu'une petite partie de la parcelle.

La COR va procéder à une division foncière afin qu'elle ne devienne propriétaire que du foncier sur lesquels se trouvent des ouvrages d'assainissement.

Les démarches associées seront prises en charge par la COR.

Un géomètre sera missionné à la fin des travaux de démolition de la station d'épuration prévus pour fin novembre.

Il sera ensuite nécessaire de procéder à une déclaration préalable en vue d'une division parcellaire.

- Adhésion à la convention protection sociale complémentaire :

Dans le prolongement de la consultation relative à la protection sociale complémentaire que nous avons confiée au CDG 69 par délibération au CM du 19 février 2025, je vous informe que l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM a été retenu pour le risque prévoyance et l'organisme d'assurance mutuelle nationale territoriale pour le risque santé, à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Ce point à l'ordre du jour est reporté.

- Avenant à la convention territoriale globale initiale avec la CAF :

La commune est signataire de la convention de territoire globale (CTG) 2021-2025 avec la CAF.

La CTG prend fin au 31 décembre 2025.

Dans l'objectif de s'accorder aux échéances électorales et permettre à ce que les nouveaux élus puissent contribuer et approuver le nouveau projet de territoire porté par la CTG, la CAF propose de prolonger la CTG actuelle d'un an et de contractualiser un avenant de prolongation à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cet avenant permettra de continuer à mobiliser les financements de la CAF sur la période pour les projets inscrits dans la CTG.

Les membres du conseil municipal approuvent l'avenant de prolongation d'un an du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

- Subvention exceptionnelle pour l'association sportive :

L'association sportive a organisé une manifestation pour célébrer les 50 ans du club le samedi 20 septembre 2025. Les membres du conseil municipal accordent une subvention exceptionnelle de 400€.

L'association sauvageonne ne souhaite plus gérer la tonte du terrain de football. Elle manque de bénévoles motivés pour effectuer cette tâche.

A partir de cette saison, le terrain sera entretenu par les agents communaux, néanmoins, il leur a été signalé que si les agents communaux sont indisponibles et ne peuvent pas tondre le terrain avant les matchs et à leur convenance, ils devront s'organiser pour le faire eux même.

- Point financier au 30 septembre 2025 :

Budget de fonctionnement :

Charges à caractère général : budgétisé : 314 689,19€

Disponible : 174 605,97 € dont 137 367,32 € de bois et forêt

44,5% du budget charges à caractère général a été réalisé

Charges de personnel et frais assimilé : budgétisé : 161 150€

Disponible : 43 519,59€

73% du budget charges de personnel a été réalisé

Autres charges de gestion courante : budgétisé : 104 232,24€

Disponible : 23 748,76€

77,20% du budget autres charges de gestion courante a été réalisé

Total du budget de fonctionnement dépenses : 690 475,16€

Total réalisé : 340 114,81€ 49,3%

Disponible : 350 360,35€ 50,7%

Total du budget de fonctionnement recettes : 690 475,16€

Total réalisé (reçu) : 341 890,87€ 49,5%

Budget d'investissement dépenses réalisées :

Acquisitions autres matériels : achat auto-laveuse 4583,52€ TTC

Salle des fêtes : achat sèche mains 1123,25€ TTC

 Remise en état chauffage 2920,80€ TTC

Cimetière : 5 900,40€ TTC

Maison Desseigne : 595 881,69€ TTC

Parking lotissement : 8 773,32€ TTC (OXRYA et EIFFAGE)

Voirie centre bourg : 5 335,91€ TTC (remplacement borne incendie et grenailage passage surélevé)

Local chasse rénovation énergétique : 6 452,98€ TTC

Budget d'investissement recettes reçues : 393 059,43€

Point sur les dossiers travaux et projets en cours :

Nouvelle station d'épuration : les usagers sont raccordés depuis le 18 septembre 2025

Constat d'achèvement des travaux le 25 septembre et démarrage de la période d'observation.

Essai de réception des réseaux le 29 septembre.

Ancienne station d'épuration : elle a été déconnectée le 18 septembre 2025 et elle sera démolie dans le mois de novembre.

Remplacement gazon synthétique au CITY STADE : les travaux sont terminés

Réfection de la chaussée rue du Théâtre : montant des travaux 32 886,63€ HT soit 39 463,95€ TTC. Travaux prévus sur le mois d'octobre 2025 en même temps que les travaux de voirie de la COR rue du Lavoir.

Concernant l'estimation des parcelles AB55-AB173-172, trois agences immobilières nous ont fait un retour. Prévoir un RDV avec le CAUE pour un conseil en architecture.

Prévoir un rendez-vous avec le bureau d'étude REALITE pour une révision de PLU dû à une erreur matérielle.

Un courrier de demande d'une borne de recharge pour véhicules électriques a été envoyé au SYDER.

Dissimulation des réseaux route des terres : à prévoir un rendez-vous avec le SYDER.

Rendez-vous avec la directrice de l'école pour planification de travaux à l'école : cours et rafraîchissement des classes.

Devis signés : Four de réchauffe pour cantine 3870€ HT soit 4644€ TTC

Remplacement de la chaudière de l'école par la chaudière de l'ancienne maison Desseigne 2242€ HT soit 2690,40€ TTC

Pose d'une tuyauterie d'eau froide depuis le compteur des communs et pose d'un bac à usage multiple et robinetterie ainsi qu'un robinet de puisage pour le branchement d'un enrouleur d'eau 930,50€ HT soit 1116,60€ TTC

Pose de volets roulants aluminiums solaires à l'école 4872,88€ HT soit 5140,89€ TTC

Travaux de soutènement de voirie : 1960€ HT soit 2352€ TTC

Pose d'un urinoir à la maison Desseigne : 592€ HT soit 710,40€ TTC

Broyage des végétaux plateforme de stockage salle des fêtes : 2900€ HT soit 3480€ TTC (intervention prévue semaine du 13 au 17 octobre)

Devis de travaux de peinture salle informatique à l'école : 2740€ HT soit 3014€ TTC

Devis à signer : conception et impression bulletins municipaux de fin d'année : 2267,20€ TTC

Rachat de mobilier maison Desseigne : 2 315,53€ HT soit 2 828,51€ TTC

Réfection étanchéité terrasse Maison pour Tous pour protection lourde dalle sur plots 3 822,00€ soit 4 586,40€ TTC

Mobilier supplémentaire fabrication et pose : 2344,64€ HT soit 2813,57€ TTC

Voile pour porte d'entrée MAM : 305,35€ HT soit 366,42€ TTC

QUESTIONS DIVERSES :

Acompte reçu de la CAF pour la construction de la MAM : 101 549 €

Un point sur l'activité du Centre de loisirs vacances a été fait en séance. Le bilan est positif.

Actuellement en vacation à la cantine : Justine GARNIER

En attente du marquage au sol prévu par devis signé le 23 avril 2025.

Tournoi de PING PONG du CMJ le samedi 11 octobre dans le cadre d'octobre rose avec la participation du club de ping pong d'altitude 723. Les bénéfices seront reversés à TAVITAE.

Fiche bilan intervention de la COR sur les Sauvages de 2021 à 2024.

Passage du RAID BLEU le 31 octobre 2025

Point d'informations sur la dermatose nodulaire contagieuse

Mail de remerciement d'Etienne BATION pour l'aide financière pour son voyage à Londres

Commémoration du 11 novembre RDV à 11h devant le monument aux morts suivie du repas des anciens.

Vœux de la municipalité le dimanche 25 janvier 2026

Elections municipales le 15 et 22 mars 2026

Bulletins municipaux distribution début janvier 2026.

Prochain CM mardi 16 décembre 2025